GESTION DE L'EAU ET LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE

La police de l'eau renforcée dans ses prérogatives

Attendue pour ce dimanche en début de matinée, la lecture des rapports des différentes commissions installées à l'ouverture du regroupement des cadres du secteur de l'eau et de l'environnement n'interviendra qu'en fin d'après-midi. Toutefois, selon des sources, l'essentiel des recommandations plaident pour «une gestion rationnelle de la ressource de l'eau». Parmi ces dernières : le renforcement des prérogatives de la police de l'eau.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - La lutte contre toute forme de gaspillage de l'eau semble constituer le cheval de bataille du département de l'eau et de l'environnement. C'est à cette conclusion que les participants au regroupement des cadres du secteur de l'eau et de l'environnement sont parvenus en la mettant en exergue dans le rapport portant recommandation de ce regroupement.

En effet, le rapport qui sera remis en mains propres à M. Abdelkader Ouali a plaidé, ajoute notre source, «l'urgence de remporter la bataille de la gestion de l'eau et la préservation des infrastructures du secteur ». D'ailleurs, lors de son intervention devant les cadres de son département, le premier responsable du secteur a tracé les contours de la future feuille de route du secteur en déclarant notamment que «la gestion et la préservation de l'eau sont désormais la nouvelle bataille de l'Algérie après celle de la mobilisation de la ressource, qui a coûté à l'Etat plus de 50 milliards de dollars». Selon lui, «Nous avons gagné la bataille de la mobilisation (de l'eau) et nous devons entamer la bataille de la gestion de cette ressource et la préservation des infrastructures». A ce propos, on apprend que l'une des recommandations stipule «que notre mission ne s'arrête pas à la réalisation des infrastructures, elle s'étend aux contrôles des réseaux et des infrastructures à partir du barrage jusqu'à la distribution». C'est dans cette optique qu'il a été tiré la sonnette d'alarme au sujet du «gaspillage et de la déperdition de l'eau qui avoisine les 40% ».

Photo : DR

La préservation de l'eau, la nouvelle bataille de l'Algérie.

D'ailleurs, les cadres présents à ce regroupement ont réitéré leur principale revendication, à savoir «l'urgence de donner à la police de l'eau plus de prérogatives pour combattre toutes formes de branchement illicite et fuites d'eau». A ce titre, on apprend que 13 000 cas de branchements illicites, ce qui représente l'équivalent de 2 millions de m^3, ont été recensés durant les six derniers mois.

Cela dit, le département de l'eau s'est fixé selon son responsable un principal objectif. «Il ne s'agit pas de répéter les objectifs déjà arrêtés, mais de sortir avec une feuille de route concrète portant sur l'amélioration de la gestion du service public de l'eau.»

A. B.

À L'APPEL DU COLLECTIF D'APPUI À LA MICROENTREPRISE

Opération escargot à Tizi-Ouzou

L'appel à des marches escargot lancé hier aux assurés sociaux affiliés à la Casnos par le CAM, collectif d'appui à la microentreprise regroupant des opérateurs Ansej et autres dispositifs étatiques de création d'entreprises a été relativement suivi.

Le mouvement de grève qui devait concerner également d'autres corporations telles que les commerçants, les transporteurs, les agriculteurs, les éleveurs, les artisans et les personnes exerçant des professions libérales vise à dire «non à la violation flagrante de la loi 15/189 (relative à la fixation du taux de cotisation par les affiliés à la Casnos, ndlr) ; non au laxisme des autorités». En recourant à ce mode de protestation spectaculaire et qui sort de l'ordinaire — des marches escargot — les manifestants qui devaient rallier la ville de Tizi-Ouzou, à partir de toutes les communes de la wilaya revendiquaient : «Le départ du directeur de la Casnos de Tizi-Ouzou ; l'application de l'article 14 du décret exécutif N°15/289 (fixant les différents seuils de cotisation par catégories d'affiliés sociaux, ndlr) qui définit le minimum à payer à 32 400 00DA ; l'indemnisation des cotisants en début d'activité, ainsi que ceux présentant un bilan négatif et ayant payé plus du seuil de 32 400,00DA ; la remise des mises à jour à tous les cotisants et l'accès à toutes les prestations liées à la Sécurité sociale (entre autres, la carte Chifa, ndlr)». Ce n'est pas la première fois que des affiliés de la Casnos de la wilaya de Tizi-Ouzou sont montés au créneau pour dénoncer le nouveau système national de cotisation que voulait mettre en place la Casnos à travers le territoire national.

Ce que les cotisants de Tizi-Ouzou n'entendaient pas de cette oreille se disant discriminés par rapport aux assurés sociaux des autres wilayas. Ils protestent contre l'obligation de payer au taux maximum de plus de 60 000 dinars. Un seuil fixé par les nouvelles dispositions réglementaires, selon les responsables de la Casnos qui, tous les assurés sociaux sur le territoire national, sont assujettis au même régime. Aucune augmentation arbitraire n'est appliquée, selon le directeur général de la Casnos Acheuk Youcef-Chaouki, lors de l'une de ses visites à Tizi-Ouzou au début de l'été dernier.

Acheuk Youcef-Chaouki jugera «illogique» qu'un entrepreneur, grossiste ou un affilié à la caisse qui exerce une profession libérale qui réalise un chiffre d'affaires confortable cotise au taux minimum de 32 400 DA. «Ceux qui gagnent plus doivent cotiser plus», dira-t-il. Il s'est montré intransigeant à l'égard des assurés sociaux non salariés qui réalisent des chiffres d'affaires importants et qui doivent être, par conséquent, assujettis au taux de cotisation de 64 800DA/an, menaçant même d'appliquer les mesures coercitives, en la matière, à l'égard des contrevenants. Il ne manquera pas, par ailleurs, de nuancer ses propos en assurant que les dossiers seront étudiés au cas par cas. «Nous sommes un organe d'écoute, et nous sommes disposés à examiner les dossiers des assurés sociaux qui méritent de cotiser au taux minimum de 32 400,00 DA», dira dans une conférence de presse à Tizi-Ouzou le P-dg de la Casnos. C'était au début du mois de juillet.

Que s'est-il passé depuis pour que les mêmes protestataires reviennent à la charge ?

S. A. M.

ADRAR

Marche pour réclamer une réduction de la tarification de l'électricité

Des dizaines de citoyens ont pris part hier à Adrar à une marche pacifique pour réclamer une réduction de la tarification de l'électricité, a-t-on constaté. Lors de cette marche entamée devant la bibliothèque publique pour aboutir devant le siège de l'entreprise Sonelgaz, les participants ont hissé des slogans appelant à «revoir à la baisse» les tarifs de consommation de l'énergie électrique et de «les adapter aux revenus des citoyens». Ils ont également évoqué les pics de chaleurs records enregistrés dans la région, invitant pour cela les pouvoirs publics à «tenir compte de cette préoccupation» et à définir une tarification «symbolique» dans la facture d'électricité, voire «ne pas la comptabiliser durant les fortes chaleurs de l'été». Pour sa part, le directeur de la société de distribution de l'électricité et du gaz d'Adrar, Abdelhak Chaâbane, a indiqué à l'APS que les tarifications de l'électricité sont fixées selon le volume de consommation des clients, avant d'indiquer que ses services étudieront les moyens d'aider les clients à régler cette question, en consultation avec les services centraux de l'entreprise, à la condition que les clients s'engagent à s'acquitter de leurs factures.

APS

Le moudjahed Rachid Adjaoud s'est éteint à l'âge de 79 ans à Seddouk

Le moudjahed Rachid Adjaoud, ancien officier de l'ALN, membre du secrétariat du Congrès de la Soummam et secrétaire personnel du colonel Amirouche, s'est éteint dans la matinée d'hier dimanche à l'âge de 79 ans à Seddouk (Béjaïa).

Ancien secrétaire de la Wilaya III historique, directeur des hôpitaux durant une trentaine d'années, député à la deuxième législature et membre du Comité central du FLN, Rachid Adjaoud était considéré comme l'un des derniers compagnons encore en vie du colonel Amirouche. Le moudjahed Rachid Adjaoud est né le 2 février 1937 à Seddouk, quatrième enfant d'une modeste famille, fut scolarisé en 1944 à l'école primaire du village Seddouk Ouadda où il obtient son certificat d'études en 1953. Durant sa scolarité, il est arrêté avec un autre camarade de classe pour avoir écrit sur le mur de l'école : «Libérez Messali». Tabassé puis relâché, il sera étroitement surveillé. Il décida alors de mettre fin à ses études. Après son arrestation, Rachid Adjaoud prit conscience qu'il ne fallait pas rester en marge de cette guerre de Libération. Il trouva un emploi comme vacataire à la mairie de Seddouk et adhéra à une cellule du MTLD avec d'autres compagnons. Dès 1955, il créa avec ces mêmes militants la première cellule de moussabiline et pris le maquis en 1956.

Au Congrès de la Soummam, le 20 août 1956, il fait partie du secrétariat de ce même congrès avec Tahar Amirouchène, Hafid Amokrane et Hocine Salhi. Depuis cette date, il fut choisi par le colonel Amirouche pour être dans son équipe. Le colonel Amirouche lui confia plusieurs responsabilités au sein de l'ALN et ne le quitta qu'une quinzaine de jours avant son départ en Tunisie et sa mort à Boussaâda. Membre de la commission de cessez-le-feu en 1962, il quitta l'ANP en avril 1964 à sa demande avec plusieurs blessures de guerre. Dans son dernier ouvrage (mémoires) intitulé *Le dernier témoin*, scindé en deux tomes, le secrétaire personnel du colonel Amirouche est revenu sur les origines et les méandres de la Révolution algérienne et tout ce qu'elle implique comme sujets sensibles, à l'exemple de ce que recèlent la période 1945-1954, la Seconde Guerre mondiale et comment l'occupant a essayé de juguler le Mouvement national, l'origine des événements du 8 Mai 1945, la région de Seddouk (Béjaïa), la Wilaya III et la région de Sétif, les colonels Amirouche et Si El Haouès, le Congrès de la Soummam, la mort de son confrère Salhi Hocine qui a travaillé avec lui dans le secrétariat du Congrès de la Soummam.

Rachid Adjaoud a évoqué également dans son ouvrage son enfance en Kabylie, les martyrs et frères, cheikh El Fodil El Ourtilani, cheikh Laïfa de Sétif, Saïd l'Indochine, Si Mohand Akli Naït Kaâbache, Arezki Laure, le médecin Benabid, des hommes légendaires, selon lui.

Acteur et témoin, cet ancien officier de l'ALN ne se dit pas héros de la guerre de Libération nationale, mais proclame l'authenticité de ses documents et l'effort de partager son témoignage poignant avec les nouvelles générations et ce, à travers le rôle qu'il y a joué. L'enterrement du moudjahed, ancien officier de l'ALN, Rachid Adjaoud est prévu dans son village de Tibouamouchine aujoud'hui à partir de 14h.

A. K.